

La Minerve



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-762 RELATIF À LA CONSERVATION DES LACS DE LA MINERVE ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, le règlement numéro 2026-762 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

Le but de ce règlement est d'apporter des mises à jour au règlement numéro 2025-753 et de le remplacer par celui-ci.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 février 2026.

  
\_\_\_\_\_


Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

#### **Certificat de publication**

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 février 2026, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 février 2026.

  
\_\_\_\_\_

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe